



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 20 mars 2023

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

ID : 040-224000018-20230320-DEIE_23_01-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DEIE 23/01

ARRETE

PORANT DESIGNATION DE

**M DIDIER GAUGEACQ, CONSEILLER DEPARTEMENTAL,
EN TANT QUE REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 22 MARS 2023**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3122-2, L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BDLIT n° 2023-46 en date du 01 mars 2023 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial composé de 3 cellules commerciales d'une surface de vente de 1 536 m², sur la commune de MEES.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : M Didier GAUGEACQ, Conseiller départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 22 mars 2023 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BDLIT n° 2023-46 du 01 mars 2023.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 20 mars 2023.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental